

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-49-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4^{ème} partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

Vu la demande de l'entreprise AIRFOPP TELECOM, domiciliée 24A, ZA de Canisy, 50 750 CANISY, dans le cadre de travaux de pose de fibre optique en façade et du stationnement d'une nacelle, Rue Saint Thomas Becket et Impasse des Jardins,

Vu la nécessité de réglementer le stationnement Rue Saint Thomas Becket et Place de Gaulle,

ARRÊTE :

Article 1 : En raison des travaux sus énoncés, à partir du vendredi 29 octobre 2021, jusqu'au mercredi 10 novembre 2021 inclus, des places de stationnement seront réservées :

- Rue Saint Thomas Becket,
- Place de Gaulle, face à l'accès de l'Impasse des Jardins,

Article 2 : Les travaux seront signalés par l'entreprise et les employés municipaux.

Article 3 : Le Maire et ses Adjointes, la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 28 octobre 2021

Le Maire



Michel MAUGER